

grande importance pendant les délibérations du comité, l'article dit:

Malheureusement, ce n'est pas si simple. Les engagements envers l'OTAN ne sont pas immuables et sont, de fait, actuellement en train de changer. On ne peut non plus tracer de ligne très nette entre les forces affectées à l'OTAN et celles qui sont désignées pour le maintien de la paix ou la restauration de la paix où une guerre limitée a été déclanchée. Enfin, les critiques de l'unification ne s'accordent pas pour dire qu'une force unifiée ne saurait aider l'OTAN.

Comme le maréchal en chef de l'air Miller l'a dit: «Je ne crois pas qu'on soit unanime à dire qu'une force unifiée ait vraiment apporté une aide efficace à l'OTAN.»

L'hon. M. Churchill: Le député peut-il nous dire de quelle page il s'agit? J'en appelle au Règlement, car le député a dit qu'il entendait citer des extraits des témoignages. Nous dirait-il de quelle page il s'agit afin que nous puissions contrôler l'exactitude de ses affirmations?

M. Andras: Je ne pense pas avoir le temps de faire tout ce travail pour l'honorable représentant.

Le maréchal en chef de l'Air disait donc qu'à son avis il n'existait nulle unanimité quant à savoir si une force unifiée constituerait une bonne contribution à l'OTAN. Quand on lui a demandé si une force destinée au maintien de la paix était compatible avec un engagement envers l'OTAN...

Une voix: Qui a posé cette question?

M. Andras: Le maréchal en chef de l'Air Miller a répondu:

«Oui, précisément. Elle peut être formée d'éléments des forces dont nous avons besoin pour l'OTAN... Je ne vois pas ce que l'unification pourra ajouter ou enlever à quelque aspect de notre capacité à cet égard.»

Le comité a consacré beaucoup de temps à discuter d'engagements, mais la situation n'est jamais apparue très clairement. L'amiral Landymore, pour sa part, était convaincu que l'unification supposait une intention secrète chez M. Hellyer de se retirer d'alliances internationales. M. Hellyer soutenait que la politique restait exactement comme elle est dans le Livre blanc de 1964: maintenir les engagements existants et, en outre, assurer les moyens de participer aux opérations de maintien de la paix.

A ce propos, l'article dit:

M. Hellyer, à qui on a demandé si le Canada avait donné à entendre à ses alliés son intention de modifier l'engagement de la division aérienne (en Europe), a répondu: «La modeste réduction de cette année a déjà été approuvée. En ce qui concerne l'avenir, nous devons en informer l'OTAN, si ma mémoire est bonne, en décembre de cette année... Nous ne sommes pas tenus de révéler notre intention ou de discuter de nos projets et engagements futurs sauf à ce moment-là... Je pense qu'au cours de l'année nous devons décider ce qu'il faudra faire pour les cinq prochaines années...»

Le fait d'avoir à tenir compte de la politique étrangère influe, bien entendu, sur la position de

M. Hellyer. Pendant que le comité de la défense siégeait, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré au comité sénatorial des affaires extérieures que le Canada ne peut unilatéralement retirer des forces de l'OTAN sans compromettre sérieusement la stabilité de l'alliance. Mais M. Martin n'a pas écarté la possibilité d'un changement dans l'engagement militaire.

L'hon. M. Harkness: J'invoque le Règlement. Le député qui a la parole se moque délibérément et manifestement de vos directives et de votre décision. Il continue, en dépit de vos avertissements, à lire cet article de journal mot à mot depuis deux ou trois minutes. Je vous demande, monsieur le président, de faire respecter votre décision.

M. Andras: Je voudrais continuer à mettre en contraste les témoignages de divers témoins et si, en le faisant, mes propos rappellent beaucoup ceux de l'article du *Globe and Mail* du 3 avril, c'est pure coïncidence. (*Exclamations*) Je continue à paraphraser l'article.

M. Brewin: Le député lit-il, oui ou non, des extraits de l'article de M. Westall dans le *Globe and Mail*?

M. Andras: J'essaie de le paraphraser, monsieur le président, et d'employer les citations du texte des délibérations du comité pour mettre en contraste les témoignages de divers témoins.

Le secrétaire d'État a fait observer que les forces transportables par avion qui se trouvent stationnées au Canada sont déjà affectées à la défense du flanc septentrional de l'OTAN en Norvège. Depuis sa déclaration, une autre force mobile du Canada s'est vue engagée à se porter au secours du flanc méridional de l'OTAN en temps de guerre. Il ressort clairement d'après tous les témoignages, mais nulle part n'est-il officiellement déclaré, que le Canada a l'intention de laisser la force de frappe nucléaire de l'ARC disparaître graduellement jusqu'aux années 70, alors qu'on les remplacerait pour l'OTAN par des armées de terre transportées par des avions appuyés par les nouveaux appareils CF-5 de la Marine qui attaquent au sol et par des transports maritimes. Il s'agirait d'une force unifiée qui serait affectée à l'OTAN. Elle représenterait aussi la force qui assurerait le maintien ou la restauration de la paix et qui pourrait fonctionner sous le commandement des Nations Unies.

Comme plusieurs témoins l'ont fait clairement entendre, le double engagement d'une telle force repose sur le risque calculé portant qu'on ne demandera pas au Canada d'entreprendre des missions pour le maintien de la